



DEMANDE D'INSTALLATION OU DE MODIFICATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCVA (SPANC).

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Ce document complété est à retourner à :

Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche
Service Public de l'Assainissement Non Collectif
40, chemin des Loisirs, 73260 GRAND-AIGUEBLANCHE
04.79.24.20.04 / eau.assainissement@ccva-savoie.com / 06.59.86.13.40

Il devra être accompagné des pièces suivantes :

- Une étude de faisabilité de l'assainissement non collectif réalisée par un Bureau d'Études qui de préférence est adhérent à la charte pour la promotion d'un "assainissement non collectif de qualité" en Savoie (fortement conseillé) ;
- Un plan de situation du terrain concerné ;
- Plans des pièces (salon(s), chambre(s), ...) du bâtiment à construire ou à rénover ;
- Un plan masse de l'installation d'assainissement non collectif existante ;
- Un plan masse du projet où tous les éléments de l'installation d'assainissement non collectif seront dimensionnés et côtés ;
- L'autorisation du gestionnaire de l'exutoire pour les eaux traitées (si nécessaire) ;
- Une autorisation de servitude de passage ou de rejet signée par le propriétaire de la (les) parcelle(s) concernée(s) (si nécessaire).

Ce service répondra à votre demande dans un délai d'un mois. Il est également à votre disposition pour toute information complémentaire.

De plus, votre dossier sera étudié en deux temps :

- ☼ Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné,
- ☼ Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et Prénom du demandeur (pétitionnaire) :
Adresse du demandeur ⁽¹⁾ :
Code Postal : Ville :
Téléphone :Fax ou mail :
Adresse du terrain concerné par la demande (*si différente de 1*):
Code Postal : Ville :
Section et numéro de(s) parcelle(s) concernée(s) :
Référence de l'installation d'assainissement (*s'il existe*) :

OBJET DE LA PRESENTE DEMANDE

- Installation neuve d'assainissement non collectif
- Réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif
- Modification d'une installation d'assainissement non collectif
- Travaux susceptibles de toucher ou d'influer sur l'installation d'assainissement non collectif (*précisez*)

CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITATION

- Habitation individuelle
 - Principale secondaire Location Autres (préciser :.....)
 - Nombre de chambres :chambres
 - Nombre de salons/séjours :salon/séjours
 - Nombre d'Equivalents-Habitants retenus:EH
- Autres immeubles (*Locaux commerciaux ou artisanaux, hôtels sanitaires isolés, etc.*)
 - Type de local :
 - Capacité d'accueil ou nombre d'usagers permanents :personnes
 - Nombre d'Equivalents-Habitants retenus:EH

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ? Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :
.....

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Alimentation publique
 - Alimentation privée – Précisez par quel moyen (puits, forage, etc.) :.....
- Existe-t-il un captage destiné à la consommation humaine à proximité ? Oui Non
- Si oui, distance par rapport à l'installation d'assainissement non collectif :mètres.

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? Oui Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

(À ne remplir que s'il n'est pas joint d'étude de sol et si le projet concerne le traitement ou la dissipation)

Surface totale : m²

Surface disponible pour l'assainissement non collectif : m²

Pente : %

Orientation :

Existence d'une nappe : Oui Non

Si oui, profondeur : cm

Existence d'un cours d'eau proche : Oui Non

Si oui, distance : m

Terrain inondable : Oui Non Ne sais pas

Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : Oui Non

Nature du terrain en place (profil, profondeur, composition...) :

.....

.....

Perméabilité du sol à 1,2 mètre : K= mm/h.

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Description sommaire du projet :

.....

.....

Prétraitement

Bac à graisses :

200L (eaux de cuisine seulement) 500L (toutes eaux ménagères) Autres volumes :L

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse est supérieure à 10m.

Fosse toutes eaux : volume : m³

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Préfiltre (décolloïdeur) : volume : m³

Autre dispositif (précisez).....

Toilettes sèches :

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

.....

Traitement

Épandage par le sol en place

Tranchées d'épandage

Nombre de tranchées :tranchées - Longueur =m - Profondeur =m - Largeur =m

Lit d'épandage

Surface = m² soit m x m - Profondeur = m

Épandage par un massif reconstitué

Lit filtrant vertical non drainé

Filtre à sable vertical drainé

Longueur = m - Largeur = m - Surface = m² - Profondeur = m

Tertre d'infiltration

Hauteur =m

Long. à la base =m - Long. au sommet =m - Larg. à la base =m - Larg. au sommet =m

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe

Fournisseur : Surface de filtration = m²

Filières agréées au Journal Officiel

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

Modèle : Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH

Pompe ou système de relevage (si nécessaire)

Volume du poste : L - Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

Évacuation des eaux traitées

Par infiltration dans le sol en place

- Via le dispositif de traitement par épandage
 Tranchée(s) d'infiltration ou Tranchée(s) d'irrigation

Nombre de tranchées :tranchées - Longueur =ml - Profondeur =m

Lit d'infiltration ou **Lit d'irrigation**

Surface =m² soitm xm - Profondeur =m

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu

Propriétaire/gestionnaire :

Cours d'eau, mare, étang, etc. : nom (si connu) :

Propriétaire/gestionnaire :

Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

ENGAGEMENTS DU PÉTITIONNAIRE PROPRIÉTAIRE

Le Propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, je soussigné(e), m'engage à :

- Informer le SPANC de toute modification de mon projet d'assainissement ;
- Réaliser les travaux conformément à ce dossier après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- Contacter le service gestionnaire de l'assainissement non collectif au minimum 48 heures avant le début des travaux ;
- Ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- Procéder à la réception des travaux avec l'entreprise de terrassement (la mission du SPANC ne se substitue pas à la mission d'un maître d'œuvre) ;
- Ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- Veiller au bon fonctionnement et à l'entretien de mon installation d'assainissement non collectif ;
- Accepter les dispositions relatives aux contrôles des installations d'assainissement non collectif : s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC :
 - Contrôle de conception du projet = 130 €
 - Contrôle de bonne exécution des travaux = 170 €
- Me conformer au règlement de service du SPANC de la CCVA.

Fait A, le

Signature du demandeur